

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 novembre 2019

CP2019_11_16
id. 4914

Le 12 novembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

Mme CABOS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION FSE

I - CONTEXTE :

Le fonds social européen (FSE) constitue un des leviers stratégiques et financiers pour promouvoir l'emploi et l'inclusion active. Il est l'un des cinq fonds

structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale dont les objectifs visent à réduire les écarts de développement existants entre les 274 régions de l'UE et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires, conformément aux objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Le Département de Tarn-et-Garonne a signé avec le Préfet de la Région Occitanie :

- le 26 octobre 2015, une première convention de subvention globale lui déléguant une enveloppe de 3 183 600 € de fonds social européen pour la période 2015 – 2017,

- le 4 juin 2018, une seconde convention de subvention globale lui déléguant une enveloppe de 3 175 634 € de fonds social européen pour la période 2018-2020.

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre des programmes européens, la commission européenne impose de nouvelles obligations en matière de lutte contre la fraude et la prévention des conflits d'intérêts.

Ainsi, chacun des votants ce jour doit s'assurer de ne pas relever d'une situation de conflits d'intérêts potentielle dans le cadre du vote des projets présentés et le cas échéant le déclarer afin de ne pas prendre part au vote. Il est rappelé qu'un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs avec un porteur de projet.

Toute situation de conflits d'intérêts non déclarée est susceptible d'entraîner l'annulation des délibérations concernées.

Aujourd'hui, il est demandé à la commission permanente de se prononcer sur la proposition exposée ci-dessous.

II - Programmation fonds social européen subvention globale élargie 2(SGE2) : 2018 - 2020

Dans le cadre de la seconde convention de subvention globale signée le 4 juin 2018, le Département, qui s'est vu allouer une enveloppe de 3 175 634 € de FSE pour la période 2018-2020, a organisé deux appels à projets cofinancés par le fonds social européen pour les années 2018 à 2020.

Ces derniers publiés du 3 avril 2018 au 31 novembre 2019, permettent aux porteurs de projet de déposer leurs demandes de subvention à différentes dates butoir selon la période de réalisation de leur opération.

Le premier appel à projet vise à « soutenir et développer l'insertion par l'activité économique »

Le second vise à « mobiliser des acteurs de l'insertion professionnelle dans les parcours intégrés pour une approche globale de la personne »

Ainsi, 31 opérations ont été proposées par 21 opérateurs (y compris le Département) avant la date limite de candidature de la première phase fixée au 30 novembre 2018, lesquelles ont été présentées lors du comité de pré-sélection réuni le 21 mars 2019.

À ce jour, 17 opérations ont été validées en commission permanente des 30 avril 2019, 27 août 2019 et 24 septembre 2019, pour un montant de FSE de 944 743,29 € dont 38 978,64 € pour l'action départementale d'animation des politiques départementales d'insertion.

Aujourd'hui, il est proposé d'approuver 10 nouvelles opérations, présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe pour un financement maximal de FSE de :

- 310 571,80 € pour l'opérateur AFTRAM (*action « ateliers de langue et alphabétisation pour une meilleure employabilité »*) ;
- 5 160,27 € pour l'opérateur C.I.D.F.F 82 (*action « accompagnement des femmes vers une meilleure articulation des temps de vie »*)
- 34 823,92 € pour l'opérateur Montauban services (*action « inclusions des publics féminins très éloignés de l'emploi et des services publics de l'emploi »*)
- 26 885,40 € pour l'opérateur Montauban services (*action « plateforme mobilité 82 : aide solidaire à la mobilité pour les personnes en situation de précarité »*)
- 54 600,00 € pour l'opérateur Montauban services (*action « accompagnement pré-professionnel et immersion en milieu de travail »*)
- 87 206,98 € pour l'EREF Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (*action « parcours d'insertion socio-professionnelle du PLIE Midi Quercy en territoire QRGA »*)
- 83 546,73 € pour le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Midi-Quercy (*action : Animation et coordination du PLIE du Pays Midi-Quercy 2019 - 2020 »*)
- 11 748,20 € pour l'opérateur I.D.D.E.E.S (*action « Insertion par le développement durable, l'environnement et l'économie solidaire »*)

- 205 869,25 € pour le Département de Tarn-et-Garonne (*action « mise en place d'une plateforme de mise en relation des demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu de solidarité active et des employeurs »*)
- 200 000,00 € pour le Département de Tarn-et-Garonne (*action « accompagnement durable vers l'emploi (A.D.E) »*)

Rappel des conditions de versement du FSE dans le cadre du conventionnement :

La convention qui lie le porteur de projet et le Département de Tarn-et-Garonne, stipule à l'article 5, les modalités de versement suivantes :

- une avance de 25 % du montant total conventionné est versée aux associations sous réserve de transmission d'une attestation de démarrage de l'action,
- le paiement d'acomptes ou du solde suite au « contrôle de service fait » est versé après validation par l'autorité de certification (DRFIP).

* * *

Associations AFTRAM , C.I.D.F.F 82 , Montauban Services , I.D.D.E.E.S :

Autorisation d'engagement 2018	2 004 878,00 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	785 764,65 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	443 789,59 €
Disponible.....	775 323,76 €

EREF du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron :

Autorisation d'engagement 2018	240 000,00 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	0,00 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	87 206,98 €
Disponible.....	152 793,02 €

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi Quercy

Autorisation d'engagement 2018	312 623,00 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	120 000,00 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	83 546,73 €
Disponible.....	109 076,27 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu les conventions signées avec le Préfet de la Région Occitanie le 26 octobre 2015 et 4 juin 2018 relatives au fonds social européen,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la subvention globale élargie n° 2, la programmation de 10 nouvelles opérations relevant du fonds social européen pour un montant global de 1 020 412,55 € réparti comme suit :
 - 310 571,80 € pour l'opérateur AFTRAM (action « ateliers de langue et alphabétisation pour une meilleure employabilité »),
 - 5 160,27 € pour l'opérateur C.I.D.F.F 82 (action « accompagnement des femmes vers une meilleure articulation des temps de vie »),
 - 34 823,92 € pour l'opérateur Montauban Services (action « inclusions des publics féminins très éloignés de l'emploi et des services publics de l'emploi »),
 - 26 885,40 € pour l'opérateur Montauban Services (action « plateforme mobilité 82 : aide solidaire à la mobilité pour les personnes en situation de précarité »),
 - 54 600,00 € pour l'opérateur Montauban Services (action « accompagnement pré-professionnel et immersion en milieu de travail »),
 - 87 206,98 € pour l'EREF Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (action « parcours d'insertion socio-professionnelle du PLIE Midi Quercy en territoire QRGGA »),
 - 83 546,73 € pour le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Midi-Quercy (action : animation et coordination du PLIE du Pays Midi-Quercy 2019 -2020),
 - 11 748,20 € pour l'opérateur I.D.D.E.E.S (action « insertion par le développement durable, l'environnement et l'économie solidaire »),
 - 205 869,25 € pour le Département de Tarn-et-Garonne (action « mise en place d'une plate forme de mise en relation des demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu de solidarité active et des employeurs »),
 - 200 000,00 € pour le Département de Tarn-et-Garonne (action « accompagnement durable vers l'emploi (A.D.E) ») ;

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657424, sous-fonction 564 et article 657348, sous-fonction 564 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions correspondantes avec chacun des opérateurs ainsi que tous les documents en découlant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC